

Contrats de télécommunication mobile

Paragraphe 25 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)

Divulgence des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2021-2022

Trimestre : juillet à septembre

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires		Coût d'acquisition trimestriel	Coût de service mensuel
		Actifs	En réserve		
Rogers	Cellulaire	147	0	- \$	6 690,45 \$
Rogers	Tablette	5	0	- \$	189,62 \$
Rogers	Clé Internet	0	0	- \$	- \$
Telus	Cellulaire	840	3	184,00 \$	30 169,91 \$
Telus	Tablette	19	2	- \$	270,37 \$
Telus	Clé Internet	5	0	- \$	66,00 \$